

Directives formation, formation continue et engagements des juges-arbitres et des arbitres

1 Les principes

Il incombe aux AR (responsables des JA/A) de contrôler que les directives et en particulier les obligations au niveau des engagements et de la formation continue soient respectées. Pour le 15 juin de chaque année, les AR doivent remettre à STT en même temps que les permis des JA/A une liste énumérant leurs JA et leurs A en précisant le nombre et le genre des engagements et les cours de formation continue suivis. La commission JA/A STT publiera en début de la nouvelle saison les changements de statu éventuelles. A ce propos, il faut tenir compte du règlement arbitres.

2 Formation/Examens

2.1 Juges-Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une possibilité de formation par saison. Ces cours durent en règle générale au moins un jour ou deux soirées (6–8 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard:

- Interprétation des lois du tennis de table et du règlement pour les compétitions internationales
- Horaire et tirage au sort
- Règlements et directives STT

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin de les inscrire au calendrier JA/A STT. La commission JA/A STT peut exécuter un examen pratique et un examen écrit par saison.

2.2 Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une possibilité de formation par saison. Il est en outre possible de suivre la formation organisée chaque année par STT. Ces cours durent en règle général au moins un jour ou deux soirées (6–8 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard:

- Lois du tennis de table
- Règlement pour les compétitions internationales
- Règlement sportif STT et annexes
- Engagements Ligue Nationale A

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin

Directives formation, formation continue et engagements des juges-arbitres et des arbitres

de les inscrire au calendrier JA/A STT. La commission JA/A STT peut exécuter un examen pratique et un examen écrit par saison.

2.3 Reconnaissance de formation à l'étranger

La commission JA/A STT décide de la reconnaissance des permis JA/A. Des demandes de tels candidats des AR doivent être envoyées à STT d'une manière suivie avec les documents suivants annexés:

- Copie du permis étranger JA/A (y inclus la traduction du document en allemand, en français ou en anglais)
- Liste complète de la carrière de JA/A (Formation et formation continue, engagements)
- Recommandation de la part de l'AR en question
- Photo de passeport

Le candidat et l'AR seront informés dans les 30 jours, si une reconnaissance avec ou sans examen éventuel STT est possible pour la saison suivante.

3 Formation continue

3.1 Juges-Arbitres

Par saison, STT propose deux séminaires JA qui durent en règle générale toute une journée (6–8 heures). Les AR peuvent aussi proposer des cours de formation continue JA. Une demande correspondante est à adresser à la commission JA/A STT pour le 31 mai au plus tard.

3.2 Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une ou plusieurs possibilités de formation continue par saison. Ces cours durent en règle général au moins une demi journée ou une soirée (3–4 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard :

- Innovation de la réglementation de l'ITTF
- Innovation des règlements STT
- Calendrier des engagements de la saison en cours
- Engagements Ligue Nationale A

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin de les inscrire au calendrier JA/A STT. Les A peuvent assister au

Directives formation, formation continue et engagements des juges-arbitres et des arbitres

cours de leur choix, ce qui veut dire dans une AR qui leur convient à condition de s'inscrire à temps auprès de l'AR responsable.

4 Engagements

Les AR sont responsables de constituer assez de possibilités d'engagements.

4.1 Juges-Arbitres

L'engagement minimal pour une saison est rempli dans l'esprit du RS si les activités suivantes peuvent être confirmées par l'AR (alinéa 1) à la fin de la saison :

- 1 engagement en tant que JA ou JA suppléant durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = toute une journée/au moins 6 heures) suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 4 engagements en tant que JA/A lors d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 2 engagements en tant que JA lors d'une manifestation officielle STT/AR suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- Engagements en tant qu'A selon art. 4.2.

Les engagements cités ci-dessus peuvent être combinés.

4.2 Arbitres

L'engagement minimal pour une saison est rempli dans l'esprit du RS si les activités suivantes peuvent être confirmées par l'AR (alinéa 1) à la fin de la saison :

- 2 engagements en tant qu'A durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = toute une journée/6–8 heures) suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 4 engagements en tant qu'A durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = une demie journée/3–4 heures) suite à une convocation écrite STT/AR

ou

Directives formation, formation continue et engagements des juges-arbitres et des arbitres

- 4 engagements en tant qu'A lors d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 4 engagements en tant que responsable d'un match (fonction d'un JA) lors d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 4 engagements en tant qu'A lors d'une manifestation officielle STT/AR ou suite à une convocation écrite STT/AR.

Les engagements cités ci-dessus peuvent être combinés.



engagiert fürs **schweizer tischtennis**
engagé pour **le tennis de table suisse**
impegnati per **il tennis tavolo svizzero**